

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI LE 9 MAI 2012**

Tenue à la salle du conseil municipale  
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

**ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

**Et les conseillers suivants :**

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,  
Monsieur Denis Brisebois, conseiller  
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller  
Monsieur Mario Noël, conseiller  
Monsieur Aimé Loranger, conseiller  
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

**Était également présente:**

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :**

Aucun

**1. Moment de réflexion**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

93-05-2012

Il est proposé par M. Aimé Loranger  
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, de  
laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Une correction est faite un procès-verbal pour la résolution #87-04-2012. Celle-ci aurait dû se lire :

M. Denis Brisebois se retire des délibérations à 21h10 étant donné qu'il a un intérêt dans la question.

Il est proposé par M. Fernand Laplante  
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à aller en  
appel d'offres par invitation pour l'achat du MG20 de la phase I du  
1<sup>er</sup> Rang Ouest.

**M. Denis Brisebois reprend son siège à 21h15**

94-05-2012

Il est proposé par M. Mario Noël  
et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire  
du 2 avril 2012 soit adopté avec la modification de la résolution #  
87-04-2012.

#### 4. SUIVI

Un suivi est fait du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 et de la séance extraordinaire du 13 mars 2012 avec tous les conseillers.

#### 5. LISTE DES COMPTES

##### Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2012

95-05-2012

Il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumis séance tenante. Cette liste de chèques fait partie intégrante de la présente résolution.

<b>Comptes soumis à l'approbation du conseil</b>		
Comptes payés	Chèque # 108 à 125	62 548.53\$
Salaires payés	Chèque # 82 à 116	9 961.20\$
	<b>Total</b>	<b>72 509.73\$</b>

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Période de questions réservée au public.

Aucune question

#### 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### A. Nomination de l'auditeur pour le rapport financier 2012

96-05-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service « Mandat d'audit des états financiers pour l'exercice ce terminant le 31 décembre 2012 » au montant de 5 725\$ excluant les taxes ainsi que les modifications de la présentation financière qui pourraient survenir par l'application des nouvelles normes canadiennes d'audit (NCA);

##### B. Dépôt du rapport budgétaire en date du 31 avril 2012

Le dépôt du rapport semestriel prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

##### C. Demande d'adoption du projet de loi numéro 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

**CONSIDÉRANT** que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréo-touristique ou de villégiature;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

97-05-2012

**Il est proposé par M Fernand Laplante et résolu à l'unanimité**

**DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

*M Gilbert Grenier quitte son siège à 9h20*

**D. Proposition de modification du règlement G-100 relatif au stationnement de nuit durant la saison hivernale**

Un avis motion est donné par M. Denis Brisebois pour la modification du règlement G-100 relatif au stationnement de nuit durant la saison hivernale.

**E. Résolution pour l'adoption du projet de loi numéro 17 de la FQM**

Point remis

**F. Média poste**

98-05-2012

Il est proposé par M Aimé Loranger

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à envoyer deux média postes au courant du mois de mai.

#### **G. Contrôleur de chien**

99-05-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité d'engager M. Marcel Roy comme contrôleur de chiens à un taux horaire de 12\$ de l'heure. La municipalité fournira une liste des gens à contrôler par M Roy.

Le contrôleur pourra vendre les médailles sur place ou le citoyen pourra se procurer la médaille au bureau municipal. Une deuxième visite sera faite 7 jours après la première visite. Si le citoyen n'a toujours pas acquis de médaille pour le chien, un avis d'infraction lui sera acheminé suite à un rapport du contrôleur émis à la municipalité.

#### **H. Semaine de la municipalité**

100-05-2012

Proposé par M. Mario Noël et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant d'environ 400,00 \$ pour couvrir les dépenses des activités de la semaine de la Municipalité qui se déroulera du 4 au 8 juin 2012.

#### **I) Fermeture du Bureau le 21 mai; Fête des patriotes**

101-05-2012

Il est proposé par M. Denis Brisebois Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal lundi le 21 mai 2012 pour la Fête des patriotes.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **A) Rapport du Chef Pompier**

M. Jacques Leclair, chef pompier, est présentement absent.

#### **B) Avis de motion « Règlement concernant la création du service de sécurité d'incendie de Ste-Christine »**

**ATTENDU QUE** le Municipalité de Sainte-Christine juge nécessaire d'établir les rôles et responsabilités du service de sécurité incendie ayant juridiction sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** il y a lieu de placer le service de sécurité incendie sou l'autorité du directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Christine;

L'avis de motion est présentement donné par M. Mario Noël en date du 9 mai 2012.

#### **C) Avis de motion « Règlement de prévention incendie »**

Un avis de motion est présentement donné par M. Aimé Loranger en date du 9 mai 2012.

102-05-2012

#### **D) Entente avec la Régie d'incendie de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Fernand Laplante, Et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente avec la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, pour le combat des incendies ou pour toute autre situation d'urgence à survenir sur le territoire de la Municipalité de Béthanie, avec

laquelle la Régie a conclu une entente de fourniture d'incendie et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente.

103-05-2012

**E) Subvention aux œuvres humanitaire des pompiers et Tournoi de Golf**

Proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité d'offrir une contribution de 100\$ aux œuvres humanitaires des pompiers et d'autoriser Mme Huguette St-Pierre Beaulac à aller au souper. La municipalité payera son billet et remboursera les frais de transport.

**9. TRANSPORT VOIRIE**

**A. Modification du devis pour l'asphaltage du 1<sup>er</sup> Rang Ouest phase I**

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offre émis sur le site SEAO et qu'un contracteur a envoyé des questions par courriel à la directrice générale.

ATTENDU QUE suite aux questions, l'ingénieur a émis un addenda s'intitulant « Addenda no 1 »

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec M Gilles Tétreault, inspecteur, Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire, M. Fernand Laplante, conseiller responsable de la voirie et Mme Caroline Lamothe, directrice générale pour discuter de l'addenda.

ATTENDU QUE suite à des vérifications avec les ingénieurs, l'addenda a été émis sur le site du SEAO.

104-05-2012

Il est proposé par M Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité d'entériner les modifications (addenda) apportées au devis émis sur le site SEAO.

**B. Adoption de la soumission pour le pavage du 1<sup>er</sup> rang Ouest de la phase 1**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été fait sur SEAO pour l'asphaltage du 1<sup>er</sup> Rang Ouest de la phase I,

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 3 mai 2012 à 10h00 à l'Hôtel de Ville au 629 rue des Loisirs;

ATTENDU QUE quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné;

ATTENDU QUE la recommandation de M. Bouvier Ingénieur de la Firme Les consultant SM INC.

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences demandées;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé suite à l'acceptation par Ministre des Affaires Municipales régionales et de l'occupation du territoire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**EN CONSÉQUENCE**

105-05-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard, appuyé par M. Fernand Laplante

Et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de l'ordre de 302,807.71\$ taxes incluses

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Construction DJL INC. au coût de : 302,807.51\$ taxes incluses

**C. Reddition de comptes 2011 du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »**

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 82 731\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'ANNEXE A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'ANNEXE B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

106-05-2012 POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Mario Noël, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Christine informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

**D. Nomination de l'auditeur pour la reddition de comptes 2011 du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local »**

107-05-2012 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Et résolu à l'unanimité de nommer la firme de comptable FBL Inc. comme auditeur pour la reddition de comptes 2011 du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

**E. Pancarte de la municipalité sur la Route 139**

ATTENDU QU'au cours de travaux de normalisation effectués sur la route 139, à l'approche du 1<sup>er</sup> rang, le Ministère des Transports a enlevé un panneau indiquant la municipalité de Ste-Christine;

ATTENDU QUE le Ministère du Transports demandait l'appui de la Ville d'Acton Vale dans un communiqué envoyé le 17 juillet 2008;

ATTENDU QUE la résolution de la Ville d'Acton Vale a été envoyée au Ministère du Transports en avril 2012;

108-05-2012 EN CONSÉQUENCE  
Il est proposé par M. Mario Noël  
Et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à assumer les dommages causés par un trafic plus dense dans le 1<sup>er</sup> rang suite à l'installation de la pancarte sur la route 139.

**F. Résolution du cadre du « programme de la taxe sur l'essence pour l'année 2010 à 2013 »**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

109-05-2012

IL EST PROPOSÉ PAR M. AIMÉ LORANGER

Et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministre, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**G. Réparation 1<sup>er</sup> Rang Ouest : Système pluvial**

110-05-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur, M. Gilles Tétreault, à faire les réparations nécessaires du système pluvial à l'intersection du 1<sup>er</sup> Rang Ouest et Chemin Béthanie sur une distance d'environ 600 pieds linéaires.

**H. Offre des ingénieurs**

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur Les Consultants SM Inc. a transmis trois (3) offres de service pour les services professionnels

en ingénierie concernant le contrôle qualitatif des matériaux, l'assistance à la réalisation des travaux et une offre de services professionnels sur mesure;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu les trois (3) offres de services et ont pris connaissance de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal accomplira les tâches qui sont proposées dans les offres de service et s'il y a lieu à utilisation de ces services offerts dans l'un trois offres de services, il en fera mention au conseiller. Donc l'offre de service est rejeté par les conseillers.

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **A) Régie**

Point remis

### **B) Mise en demeure : Mandaté la firme Monty Coulombe**

ATTENDU QUE l'inspecteur, M. Marc-André Boisvert a reçu une plainte pour insalubrité d'une résidence en date du 19 décembre 2011, mais la plainte écrite étant reçue le 22 décembre 2011 et qu'une inspection a été faite le 20 décembre 2011. ;

ATTENDU QU'une lettre d'infraction a été envoyée au propriétaire de la résidence en date du 9 janvier 2012 en mentionnant que les travaux doivent être exécutés dans les 30 jours;

ATTENDU QUE le propriétaire demande de extension de date pour la réalisation de ses travaux. Celui-ci à jusqu'au 30 mai 2012 pour ce conformer au Q2-R22;

EN CONSÉQUENCE,

111-05-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante

Et résolu à l'unanimité qu'une deuxième inspection de cette résidence sera faite par l'inspecteur et d'envoyer un deuxième avis d'infraction, s'il y lieu. Le propriétaire devra se conformer au Q2-R22 au 30 mai 2012, sinon les recours légaux seront entrepris et le dossier sera remis la firme Monty Coulombe pour tenter les recours judiciaires qui s'imposent.

## **11. URBANISME**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **A) Dépôt du projet final pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépose le projet final concernant la demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton, volet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'installation d'une structure d'acier sur pilier de béton sur le terrain de la municipalité pour accueillir la murale historique. L'installation de deux (2) tables à pique-nique sur dalles de béton sur le terrain des Loisirs appartenant à la municipalité. Ce site sera accessible aux fauteuils roulants. Un panneau indicatif des endroits à visiter sera installé à l'entrée. Un support à bicyclette sera mis à la disposition des cyclistes. Pour compléter le circuit un deuxième murale sera



installée dans le 1<sup>er</sup> rang Ouest. Le tout pour un montant total de 10 403\$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Sainte-Christine est de 2 080\$, à même l'enveloppe locale;

112-05-2012

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité d'accepter le projet final concernant la demande au Pacte rural de la MRC d'Acton et d'autoriser l'aide financière de 2 080\$, à même l'enveloppe locale.

**B) Rapport du projet de la murale**

M. Maxime L'Écuyer, fait un compte-rendu

**C) Journée de la culture le 28,29 et 30 septembre 2012-05**

La 16<sup>e</sup> édition des journées de la culture sont le 28,29 et 30 septembre 2012

**D) Le don d'arbres au CIHM**

Des bénévoles sont demandés pour la distribution d'arbres le 26 mai de 8h à 11h.

**E) Commandite fondation Daigneault et Gauthier**

113-05-2012

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Et résolu à l'unanimité d'apporter un soutien financier à une offre de service et d'équipement supplémentaire en lien avec leur mandat.

**F) SETHY**

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a reconnu de façon unanime le 8 décembre 2011 le libellé de notre pétition déposée par le député de Shefford M. François Bonnardel conformément à l'article 64.8 R.A.N;

ATTENDU QU'à ce jour plus de 3566 personnes, plus d'une dizaine d'organismes voués à la protection de l'environnement et des cours d'eau, des MRC, municipalités et députés ont appuyé notre pétition soit par résolution ou comme signataire.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de tous les Québécois de faire en sorte que nos rivières et plans d'eau soient d'une qualité acceptable et non une urgence nationale;

114-05-2012

Il est proposé par M. Fernand Laplante,

et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec la tenue d'états généraux concernant l'urgence d'intervenir sur la rivière Yamaska et cela dans les meilleurs délais afin de réunir tous les acteurs pour définir les actions concertées à mettre en place;

Que le gouvernement du Québec mandate officiellement l'OBV Yamaska pour prendre en charge l'organisation et la tenue des états généraux et dégage à cet effet les sommes et les ressources qu'exige un projet de cette ampleur.

**G) Souper des « Filles d'Isabelle »**

115-05-2012

Il est proposé par M. Aimé Loranger

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse à assister à la soirée reconnaissance des Filles d'Isabelle, la contribution est de 30\$.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

116-05-2012

Il est proposé par M. Denis Brisebois  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 23h30.

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

Huguette St-Pierre Beaulac  
Mairesse